



## Annualisation et maladie

Par **FanP**, le **04/11/2022** à **09:31**

Bonjour

Je suis en annualisation (1607h/an) Nous avons des semaines hautes et des basses  
J'ai été en arrêt maladie lors d'une semaine qui était prévue à 35h de travail mais il y a eu modification du planning et mes collègues n'ont travaillé que 17h. Mon employeur doit il me compter 17h sur mon compteur d'heures ou 35h comme prévu ? (Sachant qu'elle m'a été indemnisée 35h)

Merci